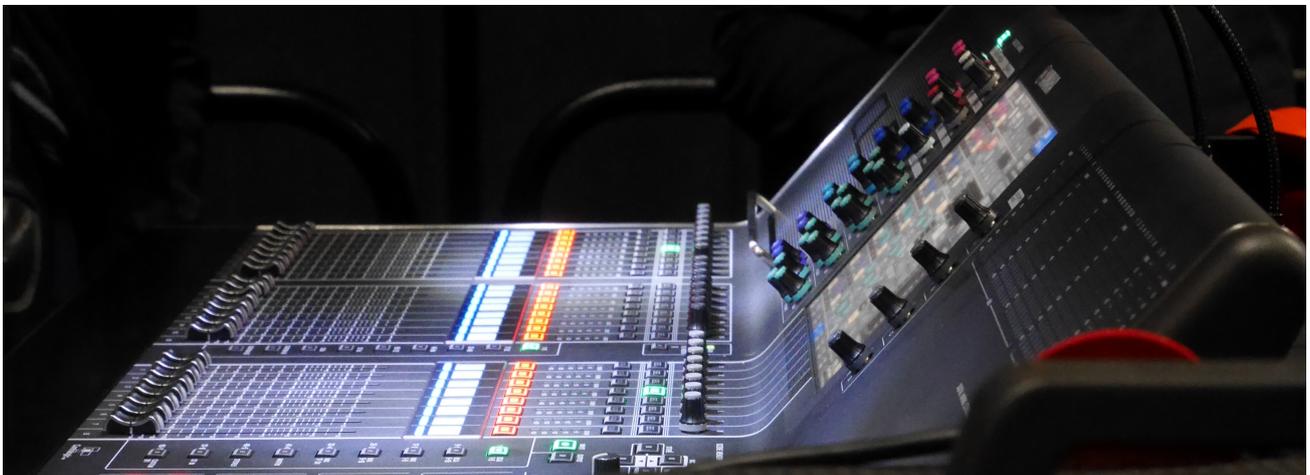


**Tout augmente !**

**Musiciens des musiques actuelles et d'ailleurs, augmentez votre pratique instrumentale, votre culture musicale, votre créativité et votre employabilité.**



**-> Une formation supérieure innovante en direction des musiques actuelles**

Les notions de création et de projet sont au cœur de ce cursus. Il englobe l'ensemble des pratiques actuelles de la musique en corrélation avec les esthétiques des musiques actuelles, couplées aux moyens technologiques contemporains de création, production et diffusion. Associant travaux théoriques, ateliers pratiques, accompagnement artistique et projets personnels, cette formation se destine aux musiciens soucieux de s'investir et de s'inscrire dans les démarches les plus innovantes des musiques actuelles. Augmentez vos capacités.

**-> Le décloisonnement des esthétiques et des musiciens**

La dénomination « musiques actuelles-musiques augmentées » revendique une ouverture à l'ensemble des esthétiques recourant aux moyens de création actuelle de la musique. C'est-à-dire le recours aux technologies permettant d'augmenter sa pratique instrumentale et sa créativité.

À destination première des musiciens des musiques actuelles, en tenant compte de leurs parcours et projets professionnels, cette formation est également ouverte à tout musicien, jazz ou classique, soucieux de se doter de compétences pour vivre l'aventure musicale en musiques actuelles de manière pérenne. Chaque étudiant s'inscrira donc dans un parcours favorisant une pratique innovante de son instrument, les hybridations artistiques et les rencontres transdisciplinaires. Augmentez votre horizon.

### **-> Des créateurs qualifiés et diplômés en phase avec l'emploi**

Il s'agit de mettre en adéquation ce statut de créateur en musiques actuelles avec les nécessités de carrières artistiques multiples. C'est-à-dire former des artistes autonomes en capacité de s'adapter aux besoins et enjeux du spectacle vivant, de l'édition et de la production, des arts plastiques et numériques, de l'audiovisuel et plus généralement des industries culturelles.

Grâce à une collaboration avec l'université Lille 3, ce cursus permet l'obtention d'une licence « Arts » parcours Formation du musicien, interprète et créateur. De niveau Bac + 3, cette licence autorise l'accès à de nombreux concours et permet la poursuite d'études universitaires.

Pour les étudiants désireux de se doter de compétences pédagogiques pour enseigner dans des établissements d'enseignement artistique, ce DNSPM peut être articulé au cursus permettant la délivrance du DE musiques actuelles. Augmentez votre employabilité.

### **-> Des réseaux, des équipes et des moyens mobilisés**

Par le biais d'un réseau de partenaires et d'un pôle intervenants, chaque étudiant pourra bénéficier d'un environnement privilégié pour développer sa créativité par le biais de moyens professionnels, accompagné par des artistes, des pédagogues et des techniciens de renom. S'appuyant sur un dynamisme territorial reconnu nationalement, de nombreux acteurs culturels sont prêts à s'investir aux côtés des étudiants. Jouissant d'une implantation géographique particulière, l'ESMD a à cœur de développer les collaborations transfrontalières et européennes. Augmentez votre réseau et votre mobilité professionnelle.

### **-> Une pédagogie innovante et exigeante**

Privilégiant le diagnostic, la conduite de projet, l'accompagnement et le travail en atelier, l'équipe pédagogique, technique et administrative de l'ESMD ainsi que les intervenants extérieurs travailleront à ce que chaque étudiant développe son potentiel artistique et créatif. L'étudiant sera ainsi doté de solides compétences culturelles, théoriques et pratiques et sera en mesure d'ouvrir les portes nécessaires à l'élaboration et la réalisation de son projet professionnel. L'évaluation se fera sur la progression, les productions et les nombreuses mises en situation professionnelle des étudiants. Augmentez votre autonomie.

### **-> Les grands axes du DNSPM Musiques actuelles augmentées**

**Musiques augmentées** Maîtriser son environnement technologique de travail, production, pré-mastering, home studio, MAO au service de la composition, création et de l'interprétation. Pratique et technique du studio d'enregistrement en musique.

**Pratique instrumentale** Perfectionnement instrumental, initiation aux claviers ou au chant, ear training, écriture-arrangement, l'instrument et ses périphériques technologiques.

**Pratiques artistiques complémentaires** Musique à l'image, studio de création, médiation, pratique et maîtrise scénique.

**Musicologie appliquée aux musiques actuelles** Culture, histoire, analyse des musiques actuelles.

**Environnement professionnel** Direction artistique, production, diffusion, institutions et contextes professionnels, anglais professionnel.

**Enseignements universitaires** Introduction aux arts, histoire des sons fixés, techniques du son, dispositifs interactifs, design sonore, esthétique, arts et nouvelles technologies, anglais.

**Stages**

## Accès à la formation

L'admission au sein de la formation au diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) est subordonnée à la réussite d'un concours d'entrée.

### Concours 2017

Inscriptions du ligne : du 19/12/2016 au 03/03/2017 inclus

Date limite de retour des dossiers : 31/03/2017

### Conditions d'inscription

Pour s'inscrire au concours d'entrée, le candidat doit :

- être titulaire du baccalauréat ou d'un équivalent ;
- être titulaire du DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle) ou du DEM (diplôme d'études musicales) ;
- ne pas être âgé de plus de 30 ans (effet au 31 décembre de l'année universitaire).

Des demandes de dérogation (baccalauréat, DNOP ou DEM, limite d'âge) et de validation des acquis antérieurs peuvent être effectuées lors de l'inscription.

### Modalités financières :

Le montant des frais de dossier du concours d'entrée est fixé à 87€.

### Épreuves

- Interprétation libre, accompagné par les enseignants de l'ESMD, d'un titre choisi par le candidat parmi une liste de titres imposés (5 min. max.).
- Présentation orale et interprétation instrumentale d'une composition personnelle, choisie par le jury parmi quatre compositions personnelles faisant œuvre de création, accompagné par les enseignants de l'ESMD (8 min. max.).
- Entretien avec le jury (10 min.).

Une épreuve écrite complémentaire aura lieu à la rentrée universitaire pour les étudiants admis en DNSPM, afin de les orienter dans les cours correspondant à leur niveau.

### Critères d'évaluation :

- Documents (enregistrements, partitions, fiche technique, etc.) élaborés et fournis par le candidat, nécessaires à l'interprétation d'une de ses compositions personnelles.
- Aptitudes humaines, techniques et artistiques à la répétition et à l'interprétation dans un environnement professionnel.
- Potentiel créatif.
- Marge de progression.
- Motivation.
- Expérience et projet professionnel.

### Épreuves 2017

Lieu : Aéronef de Lille – [www.aeronef.fr](http://www.aeronef.fr)

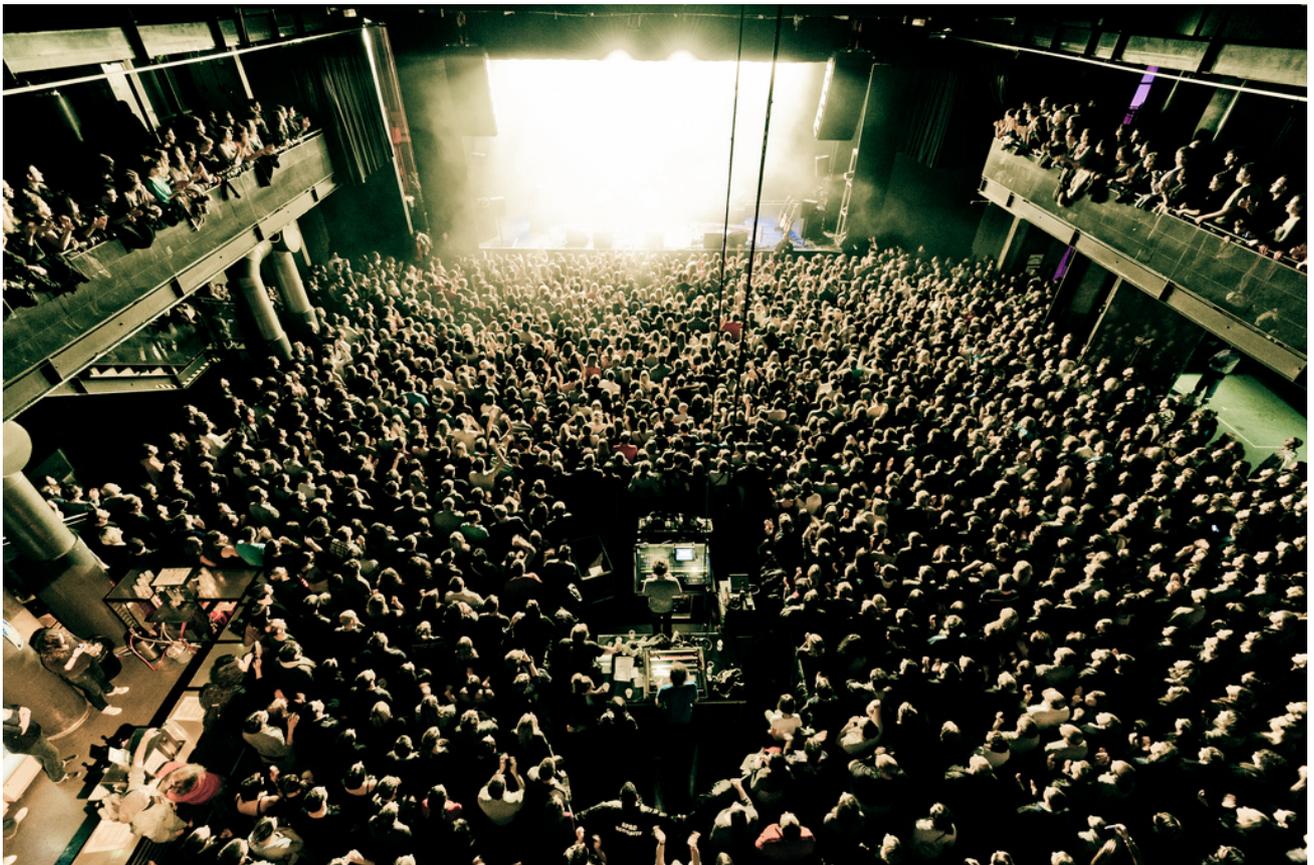
Répétitions : lundi 22 mai 2017

Épreuves : mardi 23 mai 2017

## Contacts

Responsable de la formation : Bertrand Lanciaux – [blanciaux@esmd.fr](mailto:blanciaux@esmd.fr)  
Responsable pédagogique DNSPM : Valérie Girbal – [vgirbal@esmd.fr](mailto:vgirbal@esmd.fr)  
Chargée de scolarité (inscriptions) : Justine Vambre – [jvambre@esmd.fr](mailto:jvambre@esmd.fr)

Partenaires de la formation :  
Le Fresnoy – [www.lefresnoy.net/fr](http://www.lefresnoy.net/fr)  
L'Aéronef – [www.aeronef.fr](http://www.aeronef.fr)



© Aéronef